

SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 12 AOÛT 2025

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Léon-le-Grand, tenue le 12 août 2025, à dix-neuf heures. Cette séance a été tenue à la salle du conseil, située au 52, rue de la Fabrique, à Saint-Léon-le-Grand.

Sont présents: Madame Marilyne Gélinas, mairesse
 Monsieur Christian Charette, conseiller Siège numéro 1
 Madame Marjolaine Poudrier, conseillère Siège numéro 2
 Monsieur Charles Charette, conseiller Siège numéro 4
 Madame Louise Ferron, conseillère Siège numéro 5
 Madame Carine Dubé, conseillère Siège numéro 6

Est absent : Monsieur Pascal Trudel, conseiller Siège numéro 3

Les membres présents forment le quorum.

A. ADMINISTRATION

A.1 Ouverture de la séance

163-2025 La séance de la réunion ordinaire du mardi 12 août 2025 est ouverte à 19h00 par Marilyne Gélinas, mairesse de Saint-Léon-le-Grand. Roxane St-Yves, directrice générale et greffière-trésorière, fait fonction de secrétaire. Il est proposé par Madame Carine Dubé, appuyé par Monsieur Charles Charette et il est résolu que ces conditions d’ouvertures de séance sont acceptées.

A.2 Adoption de l'ordre du jour

164-2025 IL EST PROPOSÉ par Madame Marjolaine Poudrier, appuyé par Monsieur Christian Charette et il est résolu que ce conseil accepte l’ordre du jour présenté;

A. ADMINISTRATION

- 1.- Ouverture de la séance
- 2.- Adoption de l'ordre du jour
- 3.- Approbation des procès-verbaux
- 4.- Suivi du procès-verbal
- 5.- Correspondance
- 6.- Renouvellement des assurances générales et véhicules 2025-2026

B. RESSOURCES FINANCIÈRES

- 1.- Comptes soumis

C. RESSOURCES HUMAINES

D. RESSOURCES MATÉRIELLES

E. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 1.- Service incendie - Embauche d’un pompier volontaire
- 2.- Entente régionale d’entraide mutuelle relative à la protection contre les incendies - Autorisation de signature

F. RÉSEAU ROUTIER TRANSPORT

- 1.- Rapiéçage d’asphalte - Contrat de gré à gré
- 2.- Travaux d’asphaltage – Ralentisseurs de vitesse de type dos d’âne - Contrat de gré à gré
- 3.- Autorisation pour lancement d’appel d’offres pour les travaux du rang de l’Isle suite aux pluies abondantes du 9 et 10 août 2024

G. GESTION DU TERRITOIRE

H. SERVICE À LA COLLECTIVITÉ

- 1.- Remboursement de la compensation financière aux jeunes sportifs résidents de la municipalité - Prolongation du délai
- 2.- Fête de la famille 2025 – Autorisation des dépenses
- 3.- Camp de jour - Félicitations à nos cinq animatrices

I. DIVERS

- 1.- Élection municipale du 2 novembre 2025 – Autorisation de dépenses et rémunération du personnel

J. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

K. PÉRIODE DE QUESTIONS

L. CLÔTURE DE LA SÉANCE

A.3 Approbation des procès-verbaux

165-2025

Les membres du Conseil Municipal ont reçu, au plus tard deux jours ouvrables avant la présente séance, copie des procès-verbaux à adopter, ils en ont pris connaissance donc dispensent la directrice générale et greffière-trésorière d'en faire la lecture.

- 3.1 Il est proposé par Monsieur Christian Charette appuyé par Madame Louise Ferron et il est résolu que le Conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2025.
- 3.2 Il est proposé par Madame Carine Dubé, appuyé par Madame Louise Ferron et il est résolu que le Conseil approuve le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 juillet 2025.
- 3.3 Il est proposé par Monsieur Charles Charette, appuyé par Madame Carine Dubé et il est résolu que le Conseil approuve le procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 juillet 2025.

Madame la mairesse demande le vote
 Adoptée à l’unanimité par les membres du conseil présents

A.4 Suivi du procès-verbal

<u>Date PV</u>	<u>Résolution</u>	<u>Titres</u>	<u>Information</u>
PV 08-07	133	Assurances générales 2024-2025 - Modification des protections	Chèque envoyé
PV 08-07	135	Fermeture des bureaux administratifs	Publication petit journal, FB et site internet
PV 08-07	136	Déneigement des bornes fontaines - Saison 2025-2026 - Demande de prix	Demandes de prix envoyés
PV 08-07	137	Déneigement des immeubles de la municipalité, de la patinoire et de la	Demandes de prix

		glissade à côté du terrain du bureau municipal	envoyés
PV 08-07	138	Embauche d'un préventionniste et programme de coopération Municipal - Acceptation du projet, participation et nomination de la MRC de Maskinongé promoteur du projet	Résolution envoyée
PV 08-07	139	Programme d'aide à la voirie - volet redressement - Dossier numéro PZE29847 - Travaux de resurfaçage rang Barthélemy tronçon 32 - Signature de la convention d'aide financière - modifiant la résolution 198-2023	Fait
PV 08-07	140	Programme d'aide à la voirie - volet redressement, Redressement-Sécurisation et Accélération - Dossier numéro PZE29847 - Travaux de resurfaçage rang Barthélemy tronçon 32 - Attestation fin des travaux - Reddition de compte	Fait
PV 08-07	141	Programme d'aide à la voirie locale - Volet Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE) - Dossier no. PXY83474- 51035 (4) - 20230517 -021- Reddition de compte - affectation du montant de 37 000\$	Reddition de compte reportée en décembre 2025
PV 08-07	142	Travaux de resurfaçage - Demande de soumissions	Demandes de soumissions envoyés
PV 08-07	143	Recommandation de paiement à l'entrepreneur BLR Excavation - remplacement d'une partie de la conduite d'aqueduc dans le Grand Rang	Chèque émis
PV 08-07	144	Travaux d'asphaltage - Réparation de ponceaux - Contrat de gré à gré	Résolution envoyée
PV 08-07	145	Travaux d'asphaltage - Dos d'âne - Contrat de gré à gré	Résolution envoyée
PV 08-07	146	Rapiéçage d'asphalte - Contrat de gré à gré	Résolution envoyée
PV 08-07	147	Projet de regroupement de l'office municipal d'habitation de la ville de Shawinigan, de l'office municipal d'habitation de Mékinac, de l'office municipal d'habitation Lac St-Pierre et de l'office municipal d'habitation Anna-Milot	Résolution envoyée
PV 08-07	148	Appui au projet QADA en faveur des aînés et des clubs FADOQ	Résolution envoyée
PV 08-07	149	Achat d'un défibrillateur	Fait
PV 08-07	150	Appui à l'association OFFROAD FEST de St-Léon-Le-Grand	Résolution remise
PV 08-07	151	Mandat à Inspections SM Pelletier pour le 31 rue de la Fabrique	Résolution envoyée
PV 08-07	152	Programme d'aide à la voirie locale - volet entretien - Dossier numéro AZA69464 - Reddition de compte	Fait

PV16-07	156	Dépôt des états financiers et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2023	Fait et transmis au MAMH
PV16-07	157	Dépôt du rapport de la mairesse	Fait et sera publié dans petit journal d'août 2025
PV 22-07	161	Adjudication de contrat - Travaux d'asphaltage	Résolution envoyée

A.5 Correspondance

1.- MRC de Maskinongé

1.1- Appel de candidatures - Le bénévolat, ça rassemble (11-07)

2.- FQM

2.1- Lettre concernant les premiers répondants et rappel de la date limite pour la transmission de résolutions (11-07)

3.-Espace Muni

3.1- Élections municipales 2025 - Coconstruire des municipalités inclusives pour chaque génération (11-07)

4.-Société d'habitation du Québec

4.1- Nouvelle mise à jour du niveau de revenu applicable (NRA) (11-07)

5.-Groupe le point

5.1- 6^e Colloque Cyber Sécurité et protection des données personnelles le 2 octobre 2025 (11-07)

6.-Réseau Inondation InterSectoriel du Québec (RIISQ)

6.1- Programmation des webinaires 2025-2026 (18-07)

7.-Ministère des Affaires municipales et de l’Habitation

7.1- Nouveautés des derniers mois dans les programmes offerts aux municipalités (18-07)

7.2- Semaine de la municipalité 2025 du14 au 20 septembre 2025 (24-07)

8.-Association québécoise des transports (AQTr)

8.1- Sommet de la Rentrée 2025 le 29 septembre 2025 (18-07)

9.-Ministère de la Culture et des Communication

9.1- Lancement de l’appel de projets pour le Programme d’aide financière aux infrastructures jeunesse (18-07)

10.-Proches Aidants de la MRC de Maskinongé

10.1 - Lancement de 30^e anniversaire et inauguration du salon des porches aidants. (24-07)

11.-Chambre de commerce de d’industrie de la MRC de Maskinongé

11.1- Convocation à l’Assemblée générale annuelle de la CCIMM 28 août 2025 (24-07)

12.-Ministère de la Sécurité publique

12.1- Colloque sur la sécurité civile - Pour une collectivité + résiliente (24-07)

13.-Appartenance Mauricie

13.1- Sollicitation d’achat de calendriers historique 2028 (08-08)

A.6 Renouvellement des assurances générales et véhicules 2025-2026

166-2025 CONSIDÉRANT le besoin de renouvellement des assurances générales et véhicules de la municipalité de St-Léon-le-Grand ;

PAR CES MOTIFS il est proposé par Madame Marjolaine Poudrier, appuyé par Monsieur Christian Charette et il est résolu que le Conseil municipal procède au renouvellement des assurances générales et véhicules au Fonds d'assurance des municipalités du Québec du 1^{er} septembre 2025 au 1^{er} septembre 2026 au coût de 40 769,27\$ taxes incluses tout en comprenant que certaines garanties ne sont pas incluses à l'intérieur du contrat d'assurance telles que :

- Tremblement de terre;
- Inondations (causés par les cours d'eau);
- Refoulement des égouts – Responsabilité civile – Dommage chez les citoyens
- C-21;
- Frais de justice;
- Toute réclamation ou poursuite découlant directement ou indirectement de la responsabilité de l'assuré pouvant lui incomber en raison d'alléguées d'actes fautifs relatifs notamment à l'émission de permis en zone de glissement de terrain.

Madame la mairesse demande le vote

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

B. RESSOURCES FINANCIÈRES

B.1 Comptes soumis

167-2025 IL EST PROPOSÉ par Madame Marjolaine Poudrier, appuyé par Madame Louise Ferron et il est résolu que le Conseil de la Municipalité de Saint-Léon-le-Grand approuve les comptes soumis.

Madame la mairesse demande le vote.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

Certificat de disponibilité de crédit. Je, soussigné, greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Léon-Le-Grand, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

C. RESSOURCES HUMAINES

D. RESSOURCES MATÉRIELLES

E. SÉCURITÉ PUBLIQUE

E.1 Service incendie - Embauche d'un pompier volontaire

168-2025 CONSIDÉRANT le besoin de nouveau membre au sein de l'équipe de pompier volontaire de Saint-Léon-le-Grand;

CONSIDÉRANT la volonté de Monsieur Emmanuel Gilbert d'intégrer le service des incendies de la municipalité de Saint-Léon-le-Grand ;

CONSIDÉRANT le fait que monsieur Gilbert est présentement en train de compléter la formation de pompier 1 et que les frais de formation sont financés par le biais du programme d'aide financière à la formation des pompiers et des pompières du ministère de la Sécurité Publique ;

CONSIDÉRANT que la municipalité ne prendra pas en charge les frais afférents à l'obtention de cette formation (taux horaire, déplacement, repas, etc) ;

PAR CES MOTIFS, il est proposé par Monsieur Charles Charette, appuyé par Monsieur Christian Charette et il est résolu que le conseil municipal de Saint-Léon-le-Grand autorise l'embauche de Monsieur Emmanuel Gilbert comme pompier volontaire. Que monsieur Gilbert intègre l'équipe du service incendie et que son nom soit ajouté à la liste de nos pompiers volontaires.

Madame la mairesse demande le vote.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

E.2 Entente régionale d'entraide mutuelle relative à la protection contre les incendies - Autorisation de signature

169-2025 CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'établir les dispositions de l'entente régionale d'entraide mutuelle relative à la protection contre les incendies sur le territoire de la MRC de Maskinongé;

CONSIDÉRANT QUE la loi autorise la conclusion d'une entente de service d'entraide entre les parties en vertu des articles 569 du Code municipal et 468 de la Loi sur les cités et villes;

CONSIDÉRANT QUE cette entente prévoit l'acheminement des ressources sur les lieux d'un sinistre tel que prévu dans le schéma de couvertures de risques en sécurité incendie de la MRC de Maskinongé;

CONSIDÉRANT QUE la majorité des services de sécurité incendie, sur le territoire de la MRC de Maskinongé, ne disposent pas du nombre de ressources nécessaires pour une intervention tel que prévu dans les plans de mise en œuvre découlant du schéma de couverture de risques incendie;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Madame Louise Ferron, appuyé par Madame Marjolaine Poudrier et il est résolu :

- que la municipalité de St-Léon-Le-Grand accepte l'entente régionale d'entraide mutuelle relative à la protection contre les incendies, datée du 30 juillet 2025, en remplacement de l'entente régionale d'entraide mutuelle de protection contre les incendies déposée le 9 décembre 2011 et de son avenant déposé le 24 février 2014.
- que Madame Marilyne Gélinas mairesse et Madame Roxane St-Yves directrice générale et greffière-trésorière soient autorisées à signer cette entente pour et au nom de la municipalité de St-Léon-Le-Grand.
- qu'une copie de la présente résolution soit transmise à la MRC de Maskinongé.

Madame la mairesse demande le vote.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

F. RÉSEAU ROUTIER TRANSPORT

F.1 Rapiéçage d'asphalte - Contrat de gré à gré

170-2025 CONSIDÉRANT que la municipalité de St-Léon-Le-Grand souhaite procéder à des travaux de rapiéçage d'asphalte à plusieurs endroits sur son territoire et que ces travaux sont admissibles dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) - Volet entretien 2025-2026 dossier no. QLT84839;

CONSIDÉRANT que nous avons reçu une soumission de Pavage Gravel le 2 juillet 2025;

CONSIDÉRANT que la soumission reçue de Pavage Gravel se détaille comme suit :

- Rapiéçage d'asphalte (travail manuel) 675.00\$ de l'heure plus les taxes applicables
- Équipe de 6 hommes (camion, outils, rouleau, camion à colle)
- Rapiéçage d'asphalte à la paveuse 785.00\$ de l'heure plus les taxes applicables
- Mélange d'asphalte à 107\$ la tonne métrique + taxes applicables (Mélange EB-10C ou EB10-S PG 58S-28)
- Transport pour l'asphalte 85\$ de l'heure plus les taxes applicables

CONSIDÉRANT que la signalisation n'est pas incluse et qu'elle sera réalisée par les employés de la voirie;

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par Madame Marjolaine Poudrier, appuyé par Madame Carine Dubé et il est résolu que le conseil municipal de Saint-Léon-le-Grand accepte les prix et conditions de la soumission de Pavage Gravel pour le rapiéçage d'asphalte et octroie un budget de 15 000\$ plus les taxes applicables au directeur des travaux publics.

Cette résolution abroge et remplace la résolution 146-2025.

Madame la mairesse demande le vote.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

F.2 Travaux d'asphaltage – Ralentisseurs de vitesse de type dos d'âne - Contrat de gré à gré

171-2025

CONSIDÉRANT que la municipalité de St-Léon-Le-Grand a reçu des plaintes de citoyens concernant la vitesse excessive à certains endroits sur son territoire et désire faire installer trois dos d'âne en asphalte pour sensibiliser les automobilistes à la sécurité et à diminuer leur vitesse ;

CONSIDÉRANT que nous avons reçu une soumission de Pavage Gravel le 2 juillet 2025;

CONSIDÉRANT que le prix par dos d'âne est de 2000.00\$ plus les taxes applicables pour un dos d'âne de 4M x 7M et de 80 mm de haut;

CONSIDÉRANT que la signalisation n'est pas incluse et qu'elle sera réalisée par les employés de la voirie;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de déterminer l'emplacement de ces dos d'âne. Les dos d'âne seront installés aux endroits suivants :

- Entre le 106 et le 108 rue Paillé
- À proximité du 140 rang des Ambroise
- À proximité du 187 rang des Ambroise

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Monsieur Christian Charette, appuyé par Madame Carine Dubé et il est résolu que le conseil municipal de Saint-Léon-le-Grand octroie le contrat à Pavage Gravel pour trois dos d'âne au montant de 2000.00\$ par dos d'âne plus les taxes applicables.

Cette résolution abroge et remplace la résolution 145-2025.

Madame la mairesse demande le vote.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

F.3 Autorisation pour lancement d'appel d'offres pour les travaux du rang de l'Isle suite aux pluies abondantes du 9 et 10 août 2024

172-2025

CONSIDÉRANT que le conseil municipal souhaite procéder à des travaux dans le rang de l'Isle pour le glissement de terrain suite aux pluies abondantes du 9 et 10 août 2024;

CONSIDÉRANT que ces travaux sont admissibles à un remboursement du Ministère de la Sécurité publique (MSP), à taux de remboursement d'environ 80% ;

CONSIDÉRANT que M. Francis-Paul Gélinas, ingénieur pour la MRC de Maskinongé, a procédé à la réalisation des plans et devis pour les travaux du rang de l'Isle et qu'ils sont conformes aux commentaires du Ministère des Transports et de la Mobilité Durable (MTMD) et du Ministère de la Sécurité Publique (MSP);

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres devra être déposé sur le site SEAO (Site officiel des appels d'offres du Gouvernement du Québec).

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Christian Charette appuyé par Madame Carine Dubé et il est résolu que le conseil municipal de Saint-Léon-le-Grand autorise Mme Roxane St-Yves, directrice générale et greffière-trésorière à lancer l'appel d'offres pour les travaux du rang de l'Isle suite à l'acceptation des plans et devis par le Ministère des Transports et de la Mobilité Durable (MTMD) et par le Ministère de la Sécurité Publique (MSP), suite aux pluies abondantes du 9 et 10 août 2024 et en faire l'affichage tel que prescrit par la Loi.

Madame la mairesse demande le vote.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

G. GESTION DU TERRITOIRE

H. SERVICE À LA COLLECTIVITÉ

H.1 Remboursement de la compensation financière aux jeunes sportifs résidents de la municipalité – Prolongation du délai

173-2025

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal s'est donné comme mission de soutenir les jeunes sportifs de 0 à 17 ans (l'enfant âgé de 17 ans doit être inscrit au secondaire) et demeurant dans la municipalité de Saint-Léon-le-Grand ;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire encourager les jeunes à la pratique d'une activité sportive;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Léon-le-Grand avait relancé son *Programme d'aide financière aux familles* pour la saison 2024-2025 et qu'un montant de 4000\$ annuellement était disponible pour distribution aux familles qui en feront la demande. Les réclamations étaient pour la période du 1^{er} août 2024 jusqu'au 31 juillet 2025, soit une période de 12 mois;

CONSIDÉRANT le faible nombre de demandes reçues en date du 31 juillet 2025, qu'il y a un budget annuel d'établi et que le conseil souhaite permettre à toutes les familles de la municipalité de pouvoir en bénéficier;

CONSIDÉRANT que chaque enfant peut avoir droit à un remboursement pour les frais d'inscriptions à une activité sportive d'un montant maximum de 200\$ par enfant par année;

PAR CES MOTIFS, il est proposé par Madame Marjolaine Poudrier appuyé par Madame Louise Ferron et il est résolu que la municipalité de Saint-Léon-le-Grand autorise la prolongation du délai jusqu'au 31 août 2025 pour le dépôt des demandes de remboursement de la compensation financière aux jeunes sportifs résidents de la municipalité en respectant les conditions établies de la résolution 34-2025.

Madame la mairesse demande le vote.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

H.2 Fête de la famille 2025 – Autorisation des dépenses

174-2025 IL EST PROPOSÉ par Madame Carine Dubé, appuyé par Monsieur Christian Charette et il est résolu que le conseil municipal de Saint-Léon-le-Grand autorise la tenue de la fête de la famille le samedi 16 août prochain (en cas de pluie reportée au dimanche 17 août 2025) et en défraie les coûts. Un montant de deux mille sept cents dollars (2700.00\$) est disponible pour la tenue de l'activité;

Les nouveaux arrivants de l'année 2024 et 2025 qui sont propriétaires-résidents et qui sont présents à la fête de la famille se verront remettre un montant de 50.00 \$ en argent.

Madame la mairesse demande le vote

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

H.3 Camp de jour - Félicitations à nos cinq animatrices

175-2025 IL EST PROPOSÉ et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil de la municipalité de Saint-Léon-le-Grand d'envoyer des félicitations et remerciements aux cinq animatrices du camp de jour 2025, soit : à Ophélie St-Antoine coordonnatrice responsable, Sharlyne Brière, Léa Baril, Alexia Lacoursière et à Cassandre St-Antoine pour leur implication et leur excellent travail auprès des enfants du camp de jour pendant la saison estivale 2025.

Madame la mairesse demande le vote.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

I. DIVERS

I.1 Élection municipale du 2 novembre 2025 – Autorisation de dépenses et rémunération du personnel

176-2025 CONSIDÉRANT qu'une élection générale aura lieu le 2 novembre 2025;

POUR CE MOTIF, il est proposé par Madame Louise Ferron, appuyé par Madame Carine Dubé et il est résolu :

D'autoriser la présidente d'élection, Madame Roxane St-Yves, à effectuer toutes dépenses jugées nécessaires pour l'élection municipale qui se tiendra le 2 novembre 2025, à savoir : l'embauche du personnel, l'achat de matériel et l'achat de fourniture et d'accepter la rémunération électorale en vigueur.

Madame la mairesse demande le vote.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

J. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

K. PÉRIODE DE QUESTIONS

L. CLÔTURE DE LA SÉANCE

177-2025 L'ordre du jour étant épuisé Madame Marjolaine Poudrier propose, appuyé par Monsieur Christian Charette et il est résolu de clôturer la séance à 19h19.

Proposition adoptée à l'unanimité.

Roxane St-Yves Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Marilyne Gélinas, mairesse de la municipalité signe le présent procès-verbal comme si chacune des résolutions ci-dessus était signée individuellement.

Mairesse